

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

- ▶ **Code ISIN** : FR0010020537
- ▶ **Dénomination** : Indosuez Alpha Long Terme (Ex Indosuez Var Dynamique)
- ▶ **Forme juridique** : Fonds commun de placement (FCP) de droit français.
- ▶ **FCP nourricier** investit la totalité de son actif en parts de FCP maître CAAM Dynarbitrage International
- ▶ **Société de Gestion** : Crédit Agricole Asset Management.
- ▶ **Déléataire de gestion comptable** : CACEIS Fastnet.
- ▶ **Durée d'existence prévue** : FCP créé le 1 octobre 2003 pour une durée de 99 ans.
- ▶ **Dépositaire et gestionnaire du passif** : CACEIS Bank.
- ▶ **Commissaire aux comptes** : Cabinet SELLAM.
- ▶ **Commercialisateur** : BANQUE DE GESTION PRIVEE INDOSUEZ – 20 rue de Baume – 75008 Paris et Crédit Agricole Asset Management.

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- ▶ **Classification** : Diversifié.
- ▶ **Objectif de gestion** : Sur un horizon minimum de placement de 4 ans, le fonds a pour objectif de réaliser une performance annualisée supérieure de 3,30 % à celle de l'EONIA capitalisé quotidiennement,
- ▶ **Indicateur de référence** : L'indicateur de référence de Indosuez Alpha Long Terme est le même que celui du fonds maître CAAM Dynarbitrage International, à savoir : *taux du marché monétaire euro au jour le jour : EONIA (Euro Overnight Index Average)*:
L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro, il calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone euro.

► **Stratégie d'investissement :**

Le FCP est investi en totalité en parts du fonds maître le FCP CAAM Dynarbitrage International et accessoirement en liquidités.

La stratégie d'investissement de Indosuez Alpha Long Terme est la même que celle du fonds maître CAAM Dynarbitrage International, à savoir :

Afin d'atteindre l'objectif de performance, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques (à plus d'un an) et tactiques (à moins d'un an) ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des marchés d'actions, de taux et de devises. Elle a en outre recours à une diversification active sur les marchés émergents.

Les investissements porteront sur l'ensemble de ces marchés ; l'allocation du risque entre ces différents marchés et stratégies sera gérée de façon dynamique.

La performance du fonds est liée au sens général des marchés (positions directionnelles absolues, principalement longues), et, dans une moindre mesure, aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (positions directionnelles relatives et arbitrages).

1. *Stratégies axées taux (marchés obligataires – obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE)*

- *Gestion active du risque obligataire global du portefeuille*
- *Allocation de la sensibilité (positive ou négative) du portefeuille parmi les principaux marchés obligataires internationaux au travers de stratégies de valeur relative*
- *Allocation de la sensibilité au travers des quatre principaux segments de courbe [1-3 ans], [3-7 ans], [7-15 ans] et [15-30 ans]*

2. *Stratégies axées toutes devises*

- *Allocation stratégique devises*
- *Gestion tactique*

3. *Stratégies crédit (marchés obligataires)*

- o *Gestion active de l'exposition à la classe d'actifs des marchés obligataires émergents et OCDE*
- o *Allocation entre les différents marchés émergents via des titres non-OCDE libellés en toutes devises offrant un rendement supérieur et un potentiel de sur-performance par rapport aux obligations OCDE.*
- o *Allocation entre les différents marchés OCDE*

4. *Stratégies actions*

- *Gestion active de l'exposition à la classe d'actifs*
- *Allocation entre toutes zones géographiques*
- *Allocation sectorielle*

Pour investir sur les différents marchés, le fonds utilise les devises et instruments financiers suivants : actions et instruments de taux, OPCVM investissant sur des obligations internationales ou émergentes, OPCVM de gestion diversifiée, dérivés, dérivés intégrés, et acquisitions et cessions temporaires de titres.

Les limites d'exposition sur les différentes classes d'actifs sont les suivantes :

- *Exposition aux marchés de taux :*
 - *gestion active de la sensibilité dans une fourchette [-12 ; +12] ;*
 - *allocation maximale de sensibilité par marché obligataire et par segment de courbes: [-2,5 ; +2,5]*
- *Exposition aux marchés de crédit OCDE et non-OCDE :*
 - *gestion active dans une fourchette [-100% ; +100%] de l'actif ;*
- *Exposition aux marchés d'actions :*
 - *gestion active dans une fourchette [-60% ; +60%] de l'actif ;*
- *Risque de change : gestion active du risque devises*

Les stratégies axées taux et crédit consommeront en moyenne 35% de l'enveloppe totale de risque acceptée ; les stratégies axées sur les devises en représenteront 40% et les stratégies axées sur les actions 25%.

La gestion de la trésorerie est effectuée par une exposition à des instruments du marché monétaire et obligataire (titres de créance, les dépôts multi-devises et des instruments du marché monétaire libellés en euros dont des prises en pension).

Le fonds peut détenir jusqu'à 10% de son actif en actions ou parts d'OPCVM ou de fonds d'investissement.

Les dérivés sont utilisés dans un but de couverture opportuniste, d'arbitrage et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, et de change. Les titres intégrant des dérivés sont utilisés dans un but d'exposition au risque de devises. Ils font partie intégrante du processus d'investissement en raison de leurs avantages en matière de liquidité (ils permettent d'intervenir rapidement notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions/rachats) ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations des marchés.

L'engagement du fonds est limité à 100% de l'actif net.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisé dans le cadre de la gestion de l'OPCVM figure dans la note détaillée.

► **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le profil de risque du nourricier est identique au profil de risque du fonds maître à savoir :

- Les principaux risques spécifiques liés à la classification sont :

Risque en capital : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque lié à la sur exposition : L'OPCVM peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une sur exposition et ainsi porter l'exposition de l'OPCVM au delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

- Les principaux risques spécifiques liés à la gestion sont :

Risque de taux : Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité.

En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

Risque de change : il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) d'une devise par rapport à l'euro, pourra entraîner la baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit : il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres de créance sur lesquels est exposé l'OPCVM peut baisser entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions : Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent (dans le cas d'une position acheteuse) ou montent (dans le cas d'une position vendeuse), la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Restriction de liquidité : Certains titres dans lesquels l'OPCVM est investi peuvent être difficilement négociables ou même ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché, de restrictions réglementaires.

Risque lié aux arbitrages : L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écart de cours anticipés entre marchés et/ou secteurs et/ou devises et/ou instruments...

En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses) la valorisation de la stratégie diminue et la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser de manière significative.

- Les autres risques sont :

Risque de contrepartie

Risque lié aux titres émis par les pays émergents

Risque spécifique lié aux ABS (Asset Backed Securities) et MBS (Mortgage Backed Securities)

L'ensemble des actifs pouvant être utilisé dans le cadre de la gestion de l'OPCVM figure dans la note détaillée.

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :** Tous souscripteurs souhaitant un placement directionnel diversifié sur les multiples classes d'actifs à horizon 4 ans.

La durée minimum de placement recommandée est de 4 ans. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

► **Frais et commissions :**

1 - Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	2,30% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant

Cas d'exonération : En cas de rachat suivi d'une souscription le même jour, pour un même montant et sur un même compte, sur la base de la même valeur liquidative, le rachat et la souscription s'effectuent sans commission.

2 - Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux
Frais de fonctionnement et de gestion	Actif net	0,70% TTC l'an maximum

Indosuez Alpha Long Terme

(incluant tous les frais hors frais de transaction de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)		
Commission de surperformance	Actif net	néant
commissions de mouvement :	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat du FCP

Rappel des commissions de souscription et de rachat du maître :

Frais à la charge du nourricier, prélevés lors des souscriptions et des rachats dans le maître	Assiette	Taux
<i>Commission de souscription non acquise à l'OPCVM</i>	<i>Valeur liquidative x Nombre de parts</i>	<i>Néant</i>
<i>Commission de souscription acquise à l'OPCVM</i>	<i>Valeur liquidative x Nombre de parts</i>	<i>Néant</i>
<i>Commission de rachat non acquise à l'OPCVM</i>	<i>Valeur liquidative x Nombre de parts</i>	<i>Néant</i>
<i>Commission de rachat acquise à l'OPCVM</i>	<i>Valeur liquidative x Nombre de parts</i>	<i>Néant</i>

Cas d'exonération :

- En cas de rachat suivi d'une souscription le même jour, pour un même montant et sur un même compte, sur la base de la même valeur liquidative, le rachat et la souscription s'effectuent sans commission.
- Les FCP nourriciers sont exonérés des commissions de souscription du maître, hors commission de souscription acquise à l'OPCVM maître.

Rappel des frais de fonctionnement et de gestion du maître :

Indosuez Alpha Long Terme

Frais facturés au FCP du maître	Assiette	Taux
<i>Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)</i>	<i>Actif net</i>	<i>0,80% TTC maximum l'an.</i>
<i>Commission de surperformance</i>	<i>Actif net</i>	<i>30% l'an TTC au delà de l'EONIA capitalisé majoré de 4% par an.</i>
<i>commissions de mouvement : perçue par la société de gestion perçu par le dépositaire</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>Montant maximum de 1€ par contrat (futures/options) + commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change)... Montant forfaitaire de 0 à 113 euros TTC selon la place</i>

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la note détaillée

► **Régime fiscal :**

L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par l'OPCVM, le cas échéant, ou lorsqu'ils cèderont les titres de celui-ci.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel.

Certains revenus distribués par l'OPCVM à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

► **Conditions de souscription et de rachat :**

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12 heures. Ces demandes sont exécutées à cours inconnu sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1.

Etablissement habilité à recevoir les ordres de souscriptions ou rachats : BANQUE DE GESTION PRIVEE INDOSUEZ en France.

► **Caractéristiques des parts:**

Valeur Liquidative d'origine : 10 000 euros.

Montant minimum de la première souscription : 1 millième de part

Montant minimum des parts souscrites ultérieurement : 1 millième de part

Décimalisation : souscription et rachat par millième de part

Devise de libellé : Euro

► **Date de clôture de l'exercice comptable :** dernier jour de bourse du mois de mai. La date de clôture du premier exercice a été le dernier jour de bourse du mois de mai 2004.

► **Modalité de détermination et d'affectation des revenus :** Les revenus du FCP sont capitalisés.

► **Date et périodicité d'établissement et de calcul de la valeur liquidative :**

Indosuez Alpha Long Terme

La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France. Cette valeur liquidative est calculée le lendemain ouvré.

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative** : La valeur liquidative du fonds est disponible sur simple demande auprès de Crédit Agricole Asset Management et sur le site Internet (www.bgpi.com).

► **Date de création** : Cet OPCVM a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 12 septembre 2003. Il a été créé le 01 octobre 2003.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Crédit Agricole Asset Management – Service Relations Banque Privée – 90 boulevard Pasteur – 75015 Paris

Date de publication du prospectus : 15 mai 2008

Le site de l'AMF (www.amf-France.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription. Les documents d'informations relatifs à l'OPCVM maître sont disponibles auprès de :

Crédit Agricole Asset Management – Service Relations Banque Privée – 90 boulevard Pasteur – 75015 Paris